

Séance du 4 septembre 2014

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à Monsieur Laurent SIMONIN, Madame Chantal PIREDDU qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER, et Madame Claudine REGAZZONI, absente

Madame Corinne PIQUARD est nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 : unanimité

Ordre du jour :

- 1/ assurance des risques statutaires des agents territoriaux
 - 2/ indemnités de conseil du comptable de la trésorerie
 - 3/ Fonds d'aide au logement (FAAD et FSL)
 - 4/ changement du tracteur tondeuse
- Questions diverses

1/ assurance des risques statutaires des agents territoriaux

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une décision a été prise en séance le 16 janvier 2014 pour demander au Centre de Gestion de souscrire un contrat pour son compte en mutualisant les risques. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accepter le contrat proposé par le groupement CNP Assurance/courtier SOFCAP) d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, régime par capitalisation pour son agent CNRACL au taux de 6.70 %, et autorise le Maire à signer les conventions et tout acte y afférent.

pour : 10/10

2/ indemnités de conseil du comptable de la trésorerie

Le Maire informe les conseillers qu'il est opportun de continuer à demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et pour l'aide à la confection des documents budgétaires (pour mémoire, le total était de 182.35 € en 2013).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de 30.49 €.

pour : 10/10

3/ fonds d'aide au logement (FAAD et FSL)

Le Conseil Général sollicite les communes du Doubs pour participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD). Le Conseil Municipal, délibère après avoir eu connaissance des documents et décide de ne pas participer.

contre : 9 abstention : 1

4/ changement du tracteur tondeuse

Le Maire informe les conseillers de l'état des réparations faites et à faire sur le tracteur tondeuse et propose d'en changer. Après avoir étudié les différents devis des sociétés MASNADA, MANZONI et TERRE COMTOISE, et après avoir délibéré, le

Conseil Municipal refuse le devis de réparation et décide l'achat d'un tracteur tondeuse X754 John Deere à la société TERRE COMTOISE pour un montant de 12493 € HT.
pour :10/10

5/ emprunt pour achat du tracteur tondeuse

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour. Pour : 10

Cinq banques ont été sollicitées pour proposer une offre de prêt : le CRCA, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne, la BPBFC (pas de réponse) et John Deere Financial. Après avoir étudié les différentes offres, le Conseil Municipal décide de contracter le prêt auprès de John Deere Financial avec les conditions suivantes :

Durée : 7 ans avec 1^{ère} échéance le 1^{er} janvier 2015

Taux : 1.10 %

Périodicité trimestrielle

Sans frais de dossier.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

pour :10/10

Informations

Le range vélo sera réinstallé à côté du local technique

Fin de la séance : 21h50

Vu pour être affiché le 5 septembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER